

SAFETY DATA SHEET

Section 1: Identification

Product identifier: **Ground Force™ Paraffinized Pellets Rodenticide**

Other identifier(s): Registration No. 20239 *Pest Control Products Act*

Uses or restrictions: Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

Manufacturer: Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street, Milwaukee, WI 53209 USA

Emergency phone: 800-351-1476 Monday - Friday 8:00 am - 4:30 pm
(US Central time zone)

After hours phone: Human or Animal emergencies: RMPDC at 866-514-9168
Spill emergencies: CHEMTREC at 800-424-9300

Section 2: Hazard Identification

Hazard class: Specific Target Organ Toxicity (Single exposure), Category 2; Specific Target Organ Toxicity (Repeated exposure), Category 2

Warning: May cause damage to blood and reduce the clotting ability of blood if swallowed, inhaled or absorbed through skin. Do not breathe dust. Do not eat, drink or smoke when using this product. Wash hands thoroughly after handling. If exposed or if you feel unwell, call a poison control center or doctor. Dispose of container and contents according to instructions on product label. Store locked up.



Section 3: Composition / Information on Ingredients

Hazardous ingredients:
Chlorophacinone (CAS registry no. 3691-35-8) 0.005% by weight

Section 4: First Aid Measures

May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through skin. May irritate eyes. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If swallowed:** For all cases of human ingestion, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Note to physician: Vitamin K₁ in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments. Any allergen contained in the product is listed on the front panel of the label.

If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian.

Section 5: Firefighting Measures

Extinguishing media: Use media suitable for the surrounding fire

Specific fire or explosion hazards: None known

Special precautions for firefighters: Use self-contained breathing apparatus (full facepiece) & full protective clothing. Contain runoff to prevent pollution.

Section 6: Accidental Release Measures

Precautions, protection equipment and procedures: Wear protective equipment described in Section 8, isolate and contain spill. Limit access to spill area to necessary personnel. Do not allow spilled material to enter sewers, streams or other waters.

Methods and materials: Scoop up spilled material and place in a closed, labeled container for use according to label instructions or disposal.

Section 7: Handling and Storage

Precautions for safe handling: Read the entire product label before using this rodenticide.

Conditions for safe storage: Store product not in use in original, tightly sealed container in a cool, dry, secure location away from other chemicals and food or feed, and inaccessible to children and non-target animals.

Section 8: Exposure Controls / Personal Protection

Occupational exposure limits or biological limits: Not established.

Appropriate engineering controls: Special ventilation is not required for the normal handling and use of this product according to label instructions.

Individual protection measures: Wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks when handling this product. Wear chemical-resistant gloves when handling product and disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse.

Section 9: Physical and Chemical Properties

Appearance: Solid pellets, off-white color, raw grain odor. Odor threshold not determined.

Solubility: Negligible (in water) **pH:** Not applicable

Relative density: 1.26 g/cc **Viscosity:** Not applicable

% Volatile (volume): Not applicable **Evaporation rate:** Not applicable

Vapor density: Not applicable **Vapor pressure:** Not applicable

Boiling point: Not determined **Freezing point:** Not applicable

Flash point (ASTM D92): >190 °C **Autoignition temp.:** Not determined

Decomposition temp.: Not determined **Flammability:** Not a flammable solid

Explosive limits - Lower limit: Not applicable; Upper limit: Not applicable

Partition coefficient (n-octanol/water): Not applicable

Section 10: Stability and Reactivity

Reactivity: Not reactive, not sensitive to shock or static discharge

Chemical stability: Stable **Hazardous reactions:** None

Incompatible materials: None **Conditions to avoid:** None

Hazardous decomposition products: Oxides of carbon

Section 11: Toxicological Information

Likely routes of exposure: Ingestion, skin absorption.

Symptoms of toxicity: Lethargy, loss of appetite, reduced clotting ability of blood, and hemorrhage.

Eye effects/eye irritation: Mild, transient irritant

Acute oral effects: LD₅₀ (oral-rat): >5000 mg/kg

Acute inhalation effects: LC₅₀ (rat, 4 hour): 186 mg/L (extrapolated)

Acute dermal effects: LD₅₀ (dermal-rabbit): >2000 mg/kg

Skin irritation: Non-irritating

Skin sensitization: Not a skin sensitizer

Carcinogenicity: No ingredient listed by NTP, IARC or OSHA

Section 12: Ecological Information

This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds. To reduce exposure of non-target birds and other wildlife to poisoned carcasses, dead rodents should be securely wrapped and placed in closed containers and disposed of at Provincial sites, where available, or at municipal landfill sites. Otherwise, securely wrap carcasses and bury to a depth that will make them inaccessible to scavengers.

Section 13: Disposal Considerations

Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency.

Section 14: Transport Information

This product is not regulated as a hazardous material, in any size package, for all modes of transportation within Canada.

Hazard Class, Packing Group and UN ID No.: Not applicable

Section 15: Regulatory Information

This product is registered as a pesticide with the Pest Management Regulatory Agency under the *Pest Control Products Act*. The pesticide label requirements differ from the classification criteria and hazard information required by the *Hazardous Products Act* on this Safety Data Sheet. Read and follow all cautions, directions and use restrictions on the product label on the container. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use a control product under unsafe conditions.

Section 16: Other Information

Prepared by: H. Beulen **Date:** 29 April 2022

This Safety Data Sheet is believed to be accurate at time of publication. No warranty, expressed or implied, is made with regard to this information. This information may not be adequate for every application, and the user must determine the suitability of this information due to the manner or conditions of use or storage, or local regulation.

FICHE DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

Identificateur de produit : **Ground Force^{MC} Granulés à la Paraffine Raticide**

Autres identificateur : No. d'Enr. 20239 *Loi sur les produits antiparasitaires*

Restrictions d'utilisation : Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique.

Fabricante : Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street, Milwaukee, WI 53209 USA

Téléphone d'urgence : 800-351-1476, 8h à 16h30 CST du lundi au vendredi

Téléphone d'après les heures :

Urgences Humaines o Animales : RMPDC à 866-514-9168

Urgences en cas de Déversement : CHEMTREC à 800-424-9300

Section 2 : Identification des Dangers

Classe de danger : Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) Catégorie 2, Toxicité pour certains organes cibles (Exposition répétée)

Catégorie 2. **Attention** : Risque d'endommager le sang et de réduire la capacité de coagulation du sang si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de exposition ou malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin. Disposer de conteneur et le contenu conformément aux instructions sur étiquette du produit. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux instructions sur étiquette du produit. Garder sous clef.



Section 3 : Composition / Information Sur les Ingrédients

Chlorophacinone (no. d'enregistrement CAS 3691-35-8) 0.005% par le poids

Section 4 : Premiers Soins

Peut être nocif ou fatal s'il est avalé ou absorbé par la peau. Peut irriter les yeux. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Avis au médecin : La vitamine K₁, par injection intra-musculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent. N'importe quel allergène contenu dans le produit est énuméré sur le comité de devant de l'étiquette. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

Section 5 : Mesures en Cas d'Incendie

Moyens d'extinction : Employer les moyens appropriés au feu ambiant.

Les risques d'incendie ou d'explosion : Aucun

Précautions spéciales pour les pompiers : Portez l'appareil respiratoire autonome (masque complet) et des vêtements protecteurs complets. Contenez le ruissellement pour prévenir la pollution.

Section 6 : Mesures de Déversement Accidentel

Précautions, équipement de protection et procédures : Portant de l'équipement de protection décrit dans la Section 8, isoler et contenir le déversement. Limiter l'accès à déversement zone de personnel nécessaire. Ne laissez pas matériau déversé à entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres eaux.

Méthodes et matériel : Écoper de matériau déversé et les placer dans un fermé, étiqueté conteneur pour utiliser selon les instructions sur l'étiquette ou l'élimination.

Section 7 : Manutention et Stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Lire l'étiquette complet du produit avant d'utiliser ce produit antiparasitaire.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit froid et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, et dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle ou biologiques : Non attribuée

Contrôles d'ingénierie appropriés : Ventilation spéciale n'est requise pour la manipulation et l'utilisation normales conformément à l'étiquette.

Mesures de protection individuelle : Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation du produit. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des rongeurs morts, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État physique, apparence et odeur : Granulés solide, couleur blanchâtre, l'odeur de grain cru. Seuil de perception de l'odeur : Indéterminée.

Solubilité : Négligeable (à l'eau)

le pH : Sans objet

Densité relative : 1,26 g/cc

Viscosité : Sans objet

Volatilité (% du vol.) : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Point d'ébullition : Sans objet

Point de congélation : Sans objet

Point d'éclair (ASTM D92) : >190 °C

Temp. d'auto-inflammation : Indéterminée

Temp. de décomposition : Indéterminée

Inflammabilité : Pas un solide inflammable

Limites d'explosion inférieure : Sans objet, Limite supérieure : Sans objet

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité : Pas réactive, pas sensibles aux chocs ou aux décharges statiques

Stabilité chimique : Stable

Risque de réactions dangereuses : Aucune

Matériaux incompatibles : Aucune

Conditions à éviter : Aucune

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Section 11 : Données Toxicologiques

Voies d'exposition probables : Ingestion orale, absorption cutanée.

Symptômes de toxicité : Léthargie, perte d'appétit, réduit coagulation du sang, et hémorragie.

Effets sur les yeux : Irritation bénigne et temporaire

Effets aigus - voie orale : DL₅₀ (v. orale, rat) : >5000 mg/kg

Effets aigus de l'inhalation : CL₅₀ (rat, 4 heures) : 186 mg/Litre (extrapolé)

Effets aigus-voie dermique : DL₅₀ (v. derm., lapin) : >2000 mg/kg

Irritation de la peau : Non irritant

Sensibilisation de la peau : Ne sensibilise pas la peau

Cancérogénicité : Aucune ingrédient identifiée comme cancérogène

Section 12 : Données Écologiques

Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs. Afin d'empêcher les oiseaux non-ciblés et les autres animaux d'avoir accès aux carcasses empoisonnées, les rongeurs morts doivent être enveloppés de façon sécuritaire et déposés dans des contenants fermés. Ne porter au site d'enfouissement sanitaire provincial, si possible, ou au site municipal. Sinon, envelopper de façon sécuritaire les carcasses et les enterrer à une profondeur inaccessible aux charognards.

Section 13 : Données sur l'Élimination

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Section 14 : Informations Relatives au Transport

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse, de tout format, pour tous les modes de transport au Canada.

Classe de danger, groupe d'emballage, numéro ONU : Sans objet

Section 15 : Informations sur la Réglementation

Ce produit est enregistré comme un pesticide avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'étiquette de pesticide aux exigences différent des critères de classification de danger et les renseignements requis par la *Loi sur les produits dangereux* sur cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre toutes les mises en garde, les indications et restrictions d'utilisation sur l'étiquette du produit sur le conteneur. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 16 : Autres informations

Préparée par : H. Beulen

Date : 29 avril 2022

Les renseignements de la présente Fiche de sécurité sont tenus pour exacts au moment de la publication. Nulle garantie, expresse ou tacite, n'est offerte à l'égard de ces renseignements. Ces données peuvent ne pas être appropriées à toutes les applications et l'utilisateur doit déterminer si elles sont appropriées en considération de la façon de faire, des conditions d'utilisation, de l'entreposage ou de la réglementation locale.